

ARRETE MINISTERIEL

Luxembourg, le ...

Le Ministre ...(du ressort)

Vu l'article 4 de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu l'article 16 de la loi du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu l'article 29 de la loi du 25 mars 2015 déterminant le régime et les indemnités des employés de l'Etat ;

Vu l'arrêté du ... portant approbation de l'organigramme et notamment des postes à responsabilités particulières de [*nom de l'administration ou du Ministère*] ;

Arrête :

Art.1^{er}.- A partir du [*jour/mois/année*], [*Madame/Monsieur Prénom Nom, matricule*] auprès de [*nom de l'administration / du Ministère*], n'est plus titulaire du poste à responsabilités particulières, intitulé [*désignation du PRP telle que figurant dans l'arrêté fixant l'organigramme*] et ne bénéficiera plus de la majoration d'échelon de [*xx*] points indiciaires.

Art.2.- Le présent arrêté déposé par voie de courrier électronique à l'Administration du Personnel de l'Etat est délivré à l'intéressé(e) pour lui servir de titre; ampliation en sera transmise pour information à la Cour des Comptes et à [*nom de l'administration*].

Le Ministre (du ressort)